

## **BIL PRIME ADVANCED**

Société d'Investissement à Capital Variable  
14 porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. B-108505

Nom et adresse  
Actionnaire

Luxembourg, le 16 octobre 2017

Les actionnaires de BIL PRIME ADVANCED (la « Société ») sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui se tiendra le **31 octobre 2017 à 14 heures** dans les locaux de Candriam Luxembourg, Serenity Building Bloc B, 19-21, route d'Arlon, à L-8009 Strassen, pour délibérer sur la résolution unique suivante:

Après avoir entendu :

- le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le "Projet de Fusion") publié au Recueil électronique des sociétés et associations ;
- le rapport de vérification prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par KPMG Audit ayant son siège social à Luxembourg agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion ;

- I. **Approbation de la fusion par absorption de la Société par le compartiment USD (le « Compartiment Absorbant ») de Candriam Money Market**, une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social, 14, Porte de France à Esch-sur-Alzette (la "SICAV"), selon les modalités et conditions fixées dans le Projet de Fusion.

**Suite à l'approbation de la fusion, dissolution de la Société sans liquidation par apport de ses actifs au Compartiment Absorbant.**

- II. **Approbation de l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du Compartiment Absorbant en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la "Date Effective")**, les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire de la Société à absorber et du Compartiment absorbant établies à une date proche des Assemblées appelées à se prononcer sur la fusion, selon les modalités et conditions fixées dans le Projet de fusion.
- III. **Fixation de la date Effective de la fusion au 24 novembre 2017 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment Absorbant du 23 novembre 2017 (dans le cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour faute de quorum, fixation de la date Effective de la fusion au 1<sup>er</sup> décembre 2017 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment Absorbant du 30 novembre 2017).**
- IV. **Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente Assemblée et détermination du lieu où les documents sociaux seront conservés après la fusion pendant cinq années.**

\*\*\*

Les documents suivants peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la Société pendant les heures d'ouverture normales des bureaux, et une copie peut en être obtenue sans frais :

- le Projet de Fusion ;
- les rapports des Conseils d'Administration de la Société et de la SICAV ;
- les rapports de KPMG Audit ayant son siège social à Luxembourg agissant en qualité d'expert indépendant de la fusion;
- les prospectus actuels et les rapports annuels et semi-annuels des trois derniers exercices de la Société et de la SICAV ainsi que les documents d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment Absorbant;

\*\*\*

Les actionnaires sont informés que la résolution unique de l'Assemblée requière qu'au moins la moitié des actions en circulation soit représentée et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée avec la même résolution unique, mais pour laquelle aucun quorum ne sera requis.

Le quorum et la majorité seront déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'Assemblée, soit le **25 octobre 2017, à minuit** (heure de Luxembourg). Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à cette même date.

\*\*\*

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous faire représenter par le biais de la procuration ci-jointe. Merci de compléter et signer la procuration et de la renvoyer avant le **27 octobre 2017** à Candriam Luxembourg, Serenity Building Bloc B, 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40), ceci pour des raisons d'organisation.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le **27 octobre 2017** auprès de Candriam Luxembourg, Serenity Building Bloc B, 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Le Conseil d'administration.

## PROCURATION

Le(s) soussigné(s)

---

propriétaire(s) de \_\_\_\_\_ actions de la Société

### **BIL PRIME ADVANCED**

Société d'Investissement à Capital Variable  
14, porte de France  
L-4360 Esch-sur-Alzette  
R.C.S. B-108505

donne(nt) par la présente pouvoir au Président de l'assemblée ou à \_\_\_\_\_ à l'effet de le(s) représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite Société, qui se tiendra, le **31 octobre 2017, à 14 heures** dans les locaux de Candriam Luxembourg, Serenity Building Bloc B, 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen, pour délibérer sur la résolution unique suivante :

Après avoir entendu :

- le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le "Projet de Fusion") publié au Recueil électronique des sociétés et associations ;
- le rapport de vérification prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par KPMG Audit ayant son siège social à Luxembourg agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion ;

- I. **Approbation de la fusion par absorption de la Société par le compartiment USD (le « Compartiment Absorbant ») de Candriam Money Market**, une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social, 14, Porte de France à Esch-sur-Alzette (la "SICAV"), selon les modalités et conditions fixées dans le Projet de Fusion.

**Suite à l'approbation de la fusion, dissolution de la Société sans liquidation par apport de ses actifs au Compartiment Absorbant.**

- II. **Approbation de l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du Compartiment Absorbant en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la "Date Effective")**, les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire de la Société à absorber et du Compartiment absorbant établies à une date proche des Assemblées appelées à se prononcer sur la fusion, selon les modalités et conditions fixées dans le Projet de fusion.
- III. **Fixation de la date Effective de la fusion au 24 novembre 2017 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment Absorbant du 23 novembre 2017 (dans le cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour faute de quorum, fixation de la date Effective de la fusion au 1<sup>er</sup> décembre 2017 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment Absorbant du 30 novembre 2017).**
- IV. **Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente Assemblée et détermination du lieu où les documents sociaux seront conservés après la fusion pendant cinq années.**

\*\*\*\*\*

En conséquence, assister à cette assemblée et à celle qui aurait lieu ultérieurement si la première ne pouvait pas délibérer; prendre part à toutes les délibérations, voter toutes les décisions se rattachant à l'ordre du jour pré-indiqué et aux effets ci-dessus; prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles dans l'intérêt de la société; approuver et signer tous actes et procès-verbaux; substituer et, en général, faire le nécessaire promettant ratification.

Pour être valablement représenté à cette Assemblée, nous vous prions de retourner la présente procuration, dûment complétée, datée et signée, à Candriam Luxembourg, Serenity Building Bloc B, 19-21 route d'Arlon L-8009 Strassen, à l'attention de Legal Fund Management, ou par fax au +352 27 97 49 40, avant le 27 octobre 2017, dernier délai.

Donnée à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2017

Signature